

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_018_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Dominique RIPPEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Lancement des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire,

rappelle les points suivants :

- La réglementation impose aux communes disposant d'un système d'assainissement collectif de réaliser un diagnostic de leurs installations (schéma directeur), à minima tous les 10 ans.
- Cette étude doit permettre :
 - d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages d'assainissement
 - d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées, afin d'en recenser les anomalies,
 - de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité,
 - d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants.
- Un groupement de commandes est constitué et intègre les communes souhaitant engager cette étude.

La communauté de Communes portera administrativement le dossier afin de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisés et d'effectuer le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Départemental de l'Indre).

Le reste à charge du coût des études sera remboursé à la communauté de communes par les collectivités concernées.

Informe

De la nécessité réglementaire de réaliser un schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur le territoire communal.

Date de transmission de l'acte: 12/07/2025
Date de réception de l'AR: 12/07/2025
036-213600539-DE_018_2025-DE
A G E D I

DE_018_2025



Précise que cette étude

- est d'une durée prévisionnelle de vingt-quatre (24) mois,
- est constituée des phases suivantes:

Phase 1 : Pré-diagnostic

Phase 2 : Campagnes de mesures

Phase 3 : Investigations complémentaires

Phase 4 : Élaboration d'un programme d'actions

Phase 5 : Schéma directeur et analyse du prix de l'eau

- à fait l'objet d'une estimation prévisionnelle
- est susceptible de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre.

Agence de l'Eau Loire Bretagne: 50%

Conseil départemental de l'Indre : 25% à 35% (selon le prix de l'assainissement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve

- le portage des dossiers par la Communauté de Communes et la constitution d'un groupement de commandes, afin d'engager les schémas directeurs manquants sur le territoire intercommunal, avec remboursement du reste à charge par les différentes collectivités concernées.

- Le programme des schémas directeurs,

Prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

Sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental de l'Indre, aux taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces études,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir les bureaux d'études spécialisés pour ces opérations.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 12/07/2025
Date de réception de l'AR: 12/07/2025
036-213600539-DE_018_2025-DE
A G E D I

DE_018_2025

Publié le : 15/07/2025 11:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Ciron
https://www.intramuros.org/ciron/documents_administratifs/35497

